

En plus des cours techniques qui se donnent dans les écoles secondaires seniors, le ministère de l'Instruction publique dirige à Winnipeg une école de métiers (le *Manitoba Technical Institute*) et le ministère de l'Agriculture dirige à Brandon une école d'agriculture et d'économie domestique.

Les instituteurs d'école primaire reçoivent leur formation à l'école normale provinciale de Tuxedo ou à l'école normale du Collège de Brandon en y suivant un cours d'un an après la 12^e. Les professeurs d'école secondaire suivent un cours d'un an à l'Université du Manitoba ou au Collège de Brandon après leurs études universitaires. En outre, il se donne à l'Institut technique du Manitoba des cours d'été pour les professeurs de l'enseignement professionnel.

L'enseignement supérieur est donné par l'Université du Manitoba (à laquelle sont affiliés le Collège de Brandon, l'École de droit du Manitoba, le Collège de Saint-Boniface, le Collège Saint-Jean, le Collège Saint-Paul et l'*United College*) et par le Grand Séminaire de Saint-Boniface qui est affilié à l'Université de Montréal. La direction du programme provincial d'éducation populaire et des services dits "d'extension" de l'Université du Manitoba ressortissent au Bureau du directeur des services dits "d'extension" et d'éducation populaire de l'Université. Le ministère provincial de l'Agriculture assure un service d'enseignement agricole populaire.

Saskatchewan.—Le programme des écoles de la Saskatchewan se divise en deux cycles: cours élémentaire (jardin d'enfants et de la 1^{re} à la 8^e année) et cours supérieur (de la 9^e à la 12^e). L'immatriculation senior s'obtient à la fin de la 12^e; il n'est pas remis de certificat d'études au niveau de l'immatriculation junior, c'est-à-dire après la 11^e. Les écoles publiques et séparées (surtout de confession catholique) sont dirigées par le ministère de l'Instruction publique qui inspecte aussi toutes les écoles élémentaires privées et la plupart des écoles secondaires privées.

Le système scolaire de la Saskatchewan comprend trois écoles techniques et un nombre toujours croissant d'écoles secondaires à enseignement mixte. Il existe à Saskatoon un *Canadian Vocational Training Centre*. Une école gouvernementale d'enseignement par correspondance sert un nombre grandissant d'étudiants; l'école enseigne toutes les années du programme général ainsi que des matières techniques. La Saskatchewan est en train de mettre sur pied des écoles régionales, mais plusieurs petites écoles de campagne fonctionnent encore. Une commission royale chargée par la province d'enquêter sur l'agriculture et sur la vie rurale en Saskatchewan a accordé une attention particulière aux problèmes de la scolarité rurale et elle a publié récemment son rapport (*Rural Education*).

La formation des instituteurs d'école primaire, en Saskatchewan, consiste en un cours d'une année après la 12^e à l'un des deux *Teachers' Colleges* (situés à Moose-Jaw et à Saskatoon) ou au *College of Education* de l'Université de la Saskatchewan qui forme aussi les professeurs d'école secondaire. Des mesures prises récemment en vue d'assurer une liaison plus étroite entre les écoles normales et l'université permettent aux diplômés des écoles normales d'entrer en deuxième année du cours (de 4 ans) menant au baccalauréat en pédagogie.

L'Université de la Saskatchewan (dont le Collège de Regina) et ses dix collèges affiliés dispensent l'enseignement supérieur. Il existe également deux grands séminaires catholiques et quatre collèges affiliés à l'Université d'Ottawa.

La Division de l'éducation populaire du ministère de l'Instruction publique est très active et le programme d'enseignement populaire rural dirigé par le Collège d'agriculture de l'Université est très florissant.

Alberta.—Comme la Saskatchewan, l'Alberta possède un système scolaire qui se termine au niveau de l'immatriculation senior et qui comprend des écoles publiques et des écoles séparées ainsi qu'un service d'inspection gouvernemental pour les écoles privées. Le programme d'études comporte trois cycles: élémentaire (de la 1^{re} à 6^e), secondaire junior (de la 7^e à 9^e) et secondaire senior (de la 10^e à 12^e). A cause de l'encombrement, il n'existe pas de jardin d'enfants dans les écoles publiques; il existe, cependant, des écoles maternelles privées.